

Prêt d'honneur Création

LOT INITIATIVES ARTISANAT

Présentation du dispositif

Lot Initiatives Artisanat accompagne les projets de création d'entreprise artisanale. Le but est d'aider à mettre en place un projet abouti, finançable par les partenaires bancaires et qui permettra d'envisager un démarrage d'activité dans les meilleures conditions.

Conditions d'attribution

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

L'aide est ouverte aux structures remplissant les critères ci-dessous :

- besoin en investissements d'au moins 15 000 €
- création d'une structure juridique d'entreprise individuelle au réel ou de société
- justifier d'une qualification professionnelle ou de plusieurs années d'expérience dans le métier concerné

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est un prêt personnel sans intérêt ni garantie qui représente 20% du coût du programme (aide plafonnée à 13 000 €) pour une création, avec un différé possible de 6 mois.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement du prêt est de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Lot Initiatives Artisanat.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur

Organisme

LOT INITIATIVES ARTISANAT

- **CMA du Lot**
Rue Saint Ambroise
BP 99
46009 CAHORS
Téléphone : 05 65 35 13 55